



24^e OMNIUM JEAN-PIERRE-RIVEST

19 mai 2026



Le Club
Laval-sur-le-Lac

MAJEUR

32 000 \$

Brandt



+350

participants à l'Omnium

Golf et
Cocktail dînatoire



1

journée

4 500 \$

RAVITAILLEMENT

UNE VOITURETTE PAR PARCOURS,
SUR LES DEUX PARCOURS



Votre logo

* Inclus une boîte à lunch par voiturette. Les consommations servies pendant le ravitaillement sont aux frais du partenaire.

3 750 \$

LOGO SUR VOITURETTES



COCKTAIL DÎNATOIRE

BAR

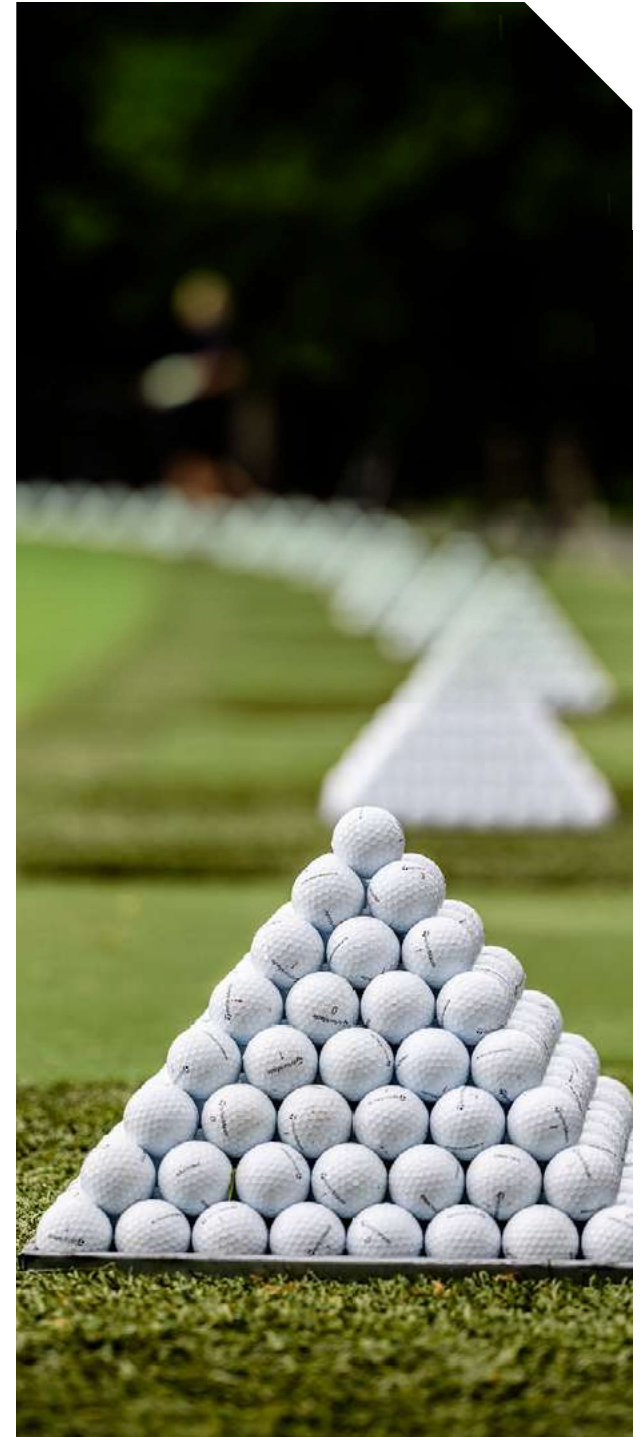
Votre logo

3 500 \$

CHAMPAGNE AU DÉPART

Votre logo

* Le champagne est aux frais du partenaire.



24^e OMNIUM JEAN-PIERRE-RIVEST

3 250 \$

BALLES DE GOLF

Votre logo

* Les balles de golf sont aux frais du partenaire.
Valeur minimale de 10 \$ / boîte de balles.

BOUTEILLE D'EAU
RÉUTILISABLES

Votre logo

* Les bouteilles d'eau sont aux frais du partenaire et
doivent être approuvées par l'ACRGTO.
Valeur minimale de 10 \$/bouteille.

3 000 \$

CONCOURS PARCOURS



* Incluant un prix d'une valeur de 500 \$. Voir la section IMPORTANT à la page 27.

3 500 \$

DÉJEUNER

Votre logo

2 500 \$

APPLICATION GREEN 19



* Incluant l'affichage du logo à chacune des utilisations de
l'application par les participants.

2 750 \$

COCKTAIL DÎNATOIRE

STATION

Votre logo

STATION

Votre logo

STATION

Votre logo

STATION

Votre logo

STATION

Votre logo

24^e OMNIUM JEAN-PIERRE-RIVEST

KIOSQUE SUR UN PARCOURS

2 250 \$

PRIX DE PRÉSENCE

2 500 \$

PARCOURS
VERT



PARCOURS
BLEU

ellipse assurances

DUROKING
GROUPE



AKT

Votre logo
VENDU

assurancia
GROUPE TARDIF

Votre logo
VENDU

Votre logo
VENDU

Votre logo

Votre logo

Votre logo

Votre logo

Votre logo

Votre logo

*Incluant un prix d'une valeur de 500 \$.

PUBLICITÉ SUR
LES DEUX PARCOURS

1 750 \$

Essa-tech
DISTEAU

McKINNON

solco
EXCAVATION



Votre logo
VENDU

Votre logo
VENDU

Votre logo

Votre logo

Votre logo

IMPORTANT

- Chaque kiosque doit obligatoirement avoir une tente. Le coût de la location d'une tente est aux frais du partenaire (175 \$). Le partenaire peut apporter sa propre tente (dimensions maximales permises de 10'x10').
- Si le partenaire ne peut pas envoyer un représentant au kiosque, l'ACRGTO engagera un employé du club de golf (aux frais du partenaire) afin de gérer l'activité au kiosque.
- Incluant une table, deux chaises et deux boîtes à lunch.
- Le coût du produit servi au kiosque (d'une valeur minimale de 12 \$ par joueur, voir les détails auprès de l'ACRGTO) est aux frais du partenaire. Le produit doit être sélectionné parmi l'offre proposée par l'ACRGTO au partenaire. Le partenaire sera facturé par l'ACRGTO pour le produit qu'il aura sélectionné.

OPPORTUNITÉ POUR TOUS LES PARTENAIRES

255 \$/personne*
déjeuner & cocktail

205 \$/personne*
cocktail seulement

50 \$/personne
déjeuner seulement

*Inclus un don de 25 \$ à Leucan



Sont exclus de tous les partenariats :

- ⊘ le droit de jeux (quatuor)
- ⊘ l'accès au brunch
- ⊘ l'accès au cocktail

VISIBILITÉ TOUS LES PARTENAIRES



- dans plusieurs des communications faisant la promotion de l'événement
- affichage sur le dépliant
- en boucle à l'écran pendant le brunch et le cocktail
- intégré sur l'affichage aux tables
- dans le sondage de satisfaction post-événement
- dans les communications post-événement

VISIBILITÉ	PARTENAIRE MAJEUR	APPLI. GREEN 19	RAVITAILLEMENT	DÉJEUNER	COCKTAIL DINATOIRE BAR	COCKTAIL DINATOIRE STATIONS	AFFICHAGE VOITURETTE	BALLES DE GOLF	BOUTEILLE D'EAU	CONCOURS PARCOURS	KIOSQUE SUR UN PARCOURS	PUBLICITÉ SUR LES 2 PARCOURS	TIRAGES	CHAMPAGNE AU DÉPART
Logo et/ou message sur application Green 19	✓ (Logo et Message)	✓ (Logo et Message)								✓ (Logo)	✓ (Logo)	✓ (Logo)		
Logo du partenaire sur les billets et/ou coupons	✓ (Billet)			✓ (Coupon)	✓ (Coupon)								✓ (Coupon)	
Logo sur la page d'inscription du site web de l'ACRGTO	✓													
Logo dans la signature courriel de la permanence de l'ACRGTO	✓													
Logo sur les fanions aux trous	✓													
Logo sur les drapeaux devant le chalet	✓													
Affichage de bienvenue	✓													
Allocution du partenaire au moment des consignes de départ	✓													
Logo sur le cadeau du golfeur	✓													
Cadeaux dans les voiturettes des golfeurs								✓	✓					
Affichage sur les voiturettes des golfeurs							✓							
Affichage aux stations de nourriture et au bar				✓	✓	✓								
Affichage à la station champagne du départ														✓
Affichage spécifique aux tables					✓	✓								
Présence du partenaire dans la voiturette de ravitaillement			✓											
Affichage au trou												✓		
Affichage au kiosque										✓	✓			
Présence du partenaire au kiosque										✓	✓			
Cadeaux aux gagnants										✓			✓	
Logo sur la boîte de tirages													✓	✓



TERMES ET CONDITIONS

PARTENARIATS EXCLUSIFS

31 janvier 2026:

date limite pour l'achat de ces partenariats*

PARTENARIATS À L'UNITÉ

à partir du 1^{er} février:

les partenariats seront disponibles sous tous les formats (Exclusif et À l'unité)*

*À partir du moment où un des choix de partenariat (exclusif ou individuel) est acheté, l'autre option n'est plus offerte.

CONTRAT

Les partenariats offerts par l'ACRGTO dans le présent Livret de visibilité et partenariats 2026 (ci-après le Livret) peuvent être achetés individuellement ou en forfait (plan de partenariat annuel).

Les partenariats et visibilité sont rattachés à des événements précis qui ont lieu à date fixe ou sont annuels*. Pour les visibilités annuelles, ces dernières sont activées dès le moment de l'achat du partenariat (au plus tôt le 1^{er} janvier 2026) et se termine au plus tard le 31 décembre 2026, indépendamment de la date d'achat du partenariat.

* Des conditions s'appliquent.

Une fois votre plan de partenariat convenu et confirmé, vous serez invité à signer un contrat de partenariat.

IMPORTANT

Toutes les conditions décrites dans le présent Livret sont automatiquement incluses et font partie intégrante du contrat de partenariat, qu'elles y aient été reproduites ou non.



FACTURATION

À la suite de la signature du contrat de partenariat, une facture sera émise à l'attention du partenaire. Tous les prix affichés dans le présent Livret sont en dollars canadiens. Taxes exigibles en sus sur tous les prix du Livret.

Le paiement de cette facture doit être effectué dans un délai net 30 jours. Si le partenariat est rattaché à un événement qui se tiendra avant ce délai de 30 jours, la facture de ce partenariat devra être payée sur réception de la facture et dans tous les cas, avant la tenue de l'événement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais ci-dessus prescrits, l'ACRGTO se réserve le droit de ne pas honorer la visibilité rattachée audit partenariat et ce, sans autre avis ni délai, ni dédommagement possible au partenaire.

ÉQUIVALENCE

Tout partenariat peut être modifié (selon disponibilité de produits ou fournisseurs) à la discrétion de l'ACRGTO, avec préavis, pour une valeur et qualité équivalente.

RAISONS HORS DU CONTRÔLE DE L'ACRGTO

Pour des raisons hors du contrôle de l'ACRGTO (exemples non limitatifs : température/météo, salle non disponible...) il se peut qu'un événement soit annulé. Dans tous les cas, l'ACRGTO tentera de reporter l'événement, sans conséquence pour le partenaire. Si le report n'est pas possible, le partenariat sera non-remboursable et demeurera payable.



TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

ANNULATION D'UN PARTENARIAT

L'ACRGQTQ se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en cours ou à venir, le tout en respect de sa Politique des partenariats financiers (disponible sur le site Internet de l'ACRGQTQ).

VISIBILITÉ

OBJETS PROMOTIONNELS À DURÉE DE VIE PÉRENNE

Si des objets promotionnels (back-drop, gobo, bannière, etc...) sont imprimés par l'ACRGQTQ avec le logo d'un partenaire ET que ces objets ont une durée de vie pérenne (pour plusieurs éditions annuelles d'un même événement), l'ACRGQTQ s'engage à en faire l'impression/production à ses frais, et ce, pour la première année.

Si, pour une édition ultérieure (années suivantes ou même en cours d'année), il advenait que le logo du partenaire soit modifié et que cela rendait inutilisable les objets promotionnels déjà imprimés/produits et devait générer une réimpression, cette réimpression sera aux frais du partenaire.

LOGO EXACT | FICHE TECHNIQUE DES VISUELS DES LOGOS

Afin de s'assurer de la meilleure visibilité possible de votre logo, le partenaire doit, dès la conclusion du contrat de partenariat, transmettre son logo à jour, et ce, dans les résolutions et les formats de fichiers requis. Pour consulter le Guide logos membre, écrire à ebevenement@acrgtq.qc.ca.

L'ACRGQTQ s'engage à utiliser les plus récents fichiers transmis par le partenaire.

Si le logo du partenaire est modifié entre cette première transmission et la tenue d'un événement ultérieur, il est de la responsabilité du partenaire d'en informer l'ACRGQTQ et de lui transmettre son nouveau logo. Si le partenaire n'a pas informé et transmis son nouveau logo, l'ACRGQTQ ne pourra être tenue responsable par le partenaire de l'utilisation d'un ancien logo. Si le partenaire (qui n'avait pas transmis son nouveau logo) insiste pour que le logo soit modifié avant la tenue de l'événement et que des frais de réimpression sont ainsi générés, ces frais lui seront imputables.

NOM, LOGO, MARQUE DE COMMERCE

Le logo qui sera transmis à l'ACRGQTQ à des fins promotionnelles, devra être celui du nom du membre uniquement et ne pourra contenir tout autre nom ou marque de commerce, que ceux se retrouvant déjà au Registre des entreprises du Québec (dans la section autre nom, ou marque de commerce).

Les supports publicitaires (kiosque, tente, bannière, objets promotionnels,...) ne peuvent contenir que les logos permis.

Les logos des compagnies mère-fille, peuvent être publicisés ensemble si les deux compagnies sont membres de l'ACRGQTQ.

EXEMPLES

ACCEPTÉ ✓

Tous ces noms se retrouvent au REQ dans la section autre nom utilisé d'une seule et même entité corporative.



REFUSÉ ⚡

Il s'agit de deux entreprises distinctes au REQ.



Pour toute information supplémentaire, visibilité ou plan de partenariat, contactez ebevenement@acrgtq.qc.ca

ÇA M'INTÉRESSE